

RENDEZ-VOUS SUR AMELI.FR/ENTREPRISE POUR OBTENIR VOTRE SUBVENTION PRÉVENTION TPE

01.

→ Demandez votre subvention

Pour cela, vous devez adresser le dossier complet de votre demande par courrier à votre caisse régionale.

02.

→ Confirmez votre demande de subvention

Après confirmation de votre caisse, envoyez le bon de commande sous deux mois.

03.

→ Recevez votre subvention

Vous recevrez votre subvention en une seule fois par virement bancaire après réception et vérification des justificatifs (factures, RIB, attestation de cotisations).

Les installations financées devront être conformes aux normes en vigueur ainsi qu'au cahier des charges défini par l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

DES OUTILS
POUR ALLER
PLUS LOIN



Afin d'aider les petites entreprises à évaluer et mieux prévenir les risques auxquels elles sont confrontées, l'Assurance Maladie - Risques professionnels met à disposition des outils en ligne, programmes et solutions de prévention adaptés aux risques de son métier.

→ Plus d'infos sur ameli.fr/entreprise



© PeopleImages

JUSQU'À
25 000 €



TPE
BESOIN D'UN COUP DE POUCE
POUR INVESTIR DANS LA PRÉVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS ?

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

VOUS AVEZ TOUT À GAGNER À AGIR POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE VOS SALARIÉS



- **600** accidents de travail et de trajet par heure travaillée
- **58 millions** journées de travail perdues chaque année
l'équivalent de **230 000** emplois à temps plein

COÛTS DIRECTS

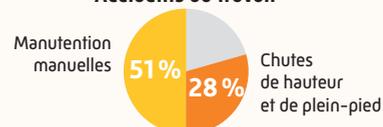
Cotisations ATMP
14 milliards d'€

COÛTS INDIRECTS

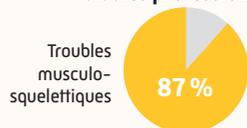
- Salariés absents
- Désorganisation de l'équipe de travail
- Retard dans les commandes
- Difficulté à recruter
- Turn-over plus important

PRINCIPALES CAUSES

Accidents du travail



Maladies professionnelles



L'ASSURANCE MALADIE – RISQUES PROFESSIONNELS VOUS PROPOSE UN COUP DE POUCE FINANCIER



Les Subventions Prévention TPE sont ouvertes à toutes les entreprises de moins de 50 salariés afin de financer :

- L'achat de matériels/équipements visant à réduire les risques d'exposition aux accidents du travail et maladies professionnelles
- Un diagnostic des risques de votre activité ou la formation des salariés aux démarches de réduction des risques



JUSQU'À 25 000 € DE SUBVENTION

QUELLES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE SONT FAITES POUR VOUS ?

Je veux agir contre :	BTP	Transport et logistique
⚡ Les risques TMS liés à la manutention	TMS Pros diagnostic ⚡	TMS Pros diagnostic ⚡
↓ Les risques de chutes	TMS Pros action ⚡	TMS Pros action ⚡
✳ Les risques chimiques	Bâtir + ✳↓⚡	Filmeuse + ↓⚡
	Echafaudage + ↓	Propreté + ↓⚡
	Stop amiante ✳	Equip'mobile + ⚡
	Soudage + sûr ✳	Airbonus ✳

Hôtellerie et restauration	Aide et soins à la personne	Industrie et métallurgie
TMS Pros diagnostic ⚡	TMS Pros diagnostic ⚡	TMS Pros diagnostic ⚡
TMS Pros action ⚡	TMS Pros action ⚡	TMS Pros action ⚡
Hôtel + ⚡	Aide et soins à la personne à domicile ↓⚡	Filmeuse + ↓⚡
Equip'mobile + ⚡	Aide et soins à la personne en établissement ↓⚡	Propreté + ↓⚡
Couteaux + ⚡	Equip'mobile + ⚡	Equip'mobile + ⚡
Stop essuyage ⚡	Propreté + ✳↓⚡	Couteaux + ⚡
Propreté + ↓⚡		Soudage + sûr ✳

Réparation automobile/contrôle technique	Coiffure	Propreté et nettoyage
TMS Pros diagnostic ⚡	TMS Pros diagnostic ⚡	TMS Pros diagnostic ⚡
TMS Pros action ⚡	TMS Pros action ⚡	TMS Pros action ⚡
Airbonus ✳	Propreté + ↓⚡	Propreté + ✳↓⚡
Garage + sûr ✳	Précisèø ✳↓⚡	Equip'mobile + ⚡